

Philip Cordery

Député des Français du Benelux

*Secrétaire de la Commission des
Affaires européennes*

*Membre de la Commission des
Affaires sociales*

*Président du groupe d'études zones et
travailleurs transfrontaliers*

Paris, le **20 FEV. 2015**

Réf.: PC/AF/62

Madame la Commissaire,

Je tiens à vous alerter sur le climat social extrêmement délétère qui règne depuis plusieurs mois au sein de l'Office européen des brevets (OEB), organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets et dont les structures sont basées à la Haye, Bruxelles, Vienne, Munich et Berlin.

J'ai été saisi par l'Union syndicale de l'Office européen des brevets et plusieurs fonctionnaires, qui m'ont expressément demandé de garder leur anonymat par peur de représailles, sur le non-respect des droits fondamentaux des salariés. Des articles de presse ont également relayé ces informations dans les journaux européens locaux.

La direction de l'OEB, sous la houlette de son Président, a mis en place depuis 2012, un système de gestion autoritaire et répressif.

La communication syndicale et l'exercice du droit de grève sont drastiquement limités. Des pressions, menaces et procédures disciplinaires sont abusivement utilisées pour restreindre l'expression du personnel et des représentants syndicaux. Certains employés ont également fait l'objet de suspension et de dégradation de statut pour motifs abusifs et fallacieux.

Par ailleurs, trois cas de suicides de salariés de l'OEB ont été comptabilisés ces 18 derniers mois, dont l'un à la Haye sur les lieux et pendant les heures de travail.

La plupart des mesures prises par la direction ne respectent pas l'esprit et la lettre du droit européen, ce qui est totalement inacceptable pour une organisation internationale basée sur le territoire de l'Union européenne.

De plus, les 7000 salariés qui travaillent au sein de l'organisation intergouvernementale sont particulièrement vulnérables car ils ne sont couverts par aucune protection juridique nationale en matière de droit du travail.

Cette situation sociale risque fort à terme d'affecter le rôle et l'efficacité même de l'institution dans sa mission de service public européen et international. Or, le rôle de l'OEB est prépondérant dans le cadre de la réforme du brevet unitaire conduite par la Commission ainsi que pour l'innovation, la compétitivité et la croissance économique en Europe.

Aussi, je vous prie d'intervenir, en votre qualité de Commissaire européen, auprès des dirigeants de l'OEB afin de leur rappeler leurs obligations légales et morales d'agir en respectant le droit du travail européen.

Je me tiens à votre disposition pour échanger avec vous sur le sujet et je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de mes sincères salutations.



Philip Cordery

*Madame Elzbieta Bienkowska
Commissaire européenne chargée du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et
des PME.
Commission européenne
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles
Belgique*

*CC Madame Margrethe Vestager
Commissaire européenne chargée de la concurrence
Commission européenne
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles
Belgique*